

Les motifs pour lesquels les assurances résilient leurs clients

Classement 2017 réalisé par [Assurance Auto Pour Résilié](#), 1er comparateur d'assurances auto spécialisé dans les personnes résiliées.

- **Numéro 1** : Résilié suite au non paiement des cotisations.
- **Numéro 2** : Résilié car conducteur trop malussé (suite à un accident responsable).
- **Numéro 3** : Résilié suite à la perte ou suspension du permis de conduire (alcool au volant de la voiture, consommation de stupéfiant...).
- **Numéro 4** : Résilié suite à une fausse déclaration à son assurance auto (mensonge sur sa voiture, mensonge suite à un accident...).

En cas de résiliation, il est possible de faire un recours en justice ou via le BCT (Bureau Central de Tarification).